



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Jeudi 10 avril 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT RELATIF AU CONTRÔLE DE L'ÉTABLISSEMENT PRIVÉ SOUS CONTRAT LE BEAU RAMEAU : ÉLISABETH BORNE DEMANDE À L'INSPECTION GÉNÉRALE DE L'ÉDUCATION, DU SPORT ET DE LA RECHERCHE DE RÉALISER UNE ENQUÊTE ADMINISTRATIVE

L'établissement privé sous contrat Le Beau Rameau, anciennement Notre-Dame de Bétharram, situé à Igon et à Lestelle-Bétharram dans les Pyrénées-Atlantiques, a fait l'objet d'un contrôle portant sur la situation actuelle de l'établissement. Ce contrôle a été réalisé du 17 au 20 mars 2025 par une équipe de 7 inspecteurs des premier et second degrés, accompagnés de la conseillère technique assistante sociale de l'académie de Bordeaux.

Au cours de ce contrôle, qui a porté sur les aspects administratifs, de gestion, de pédagogie et de vie scolaire, la mission de contrôle a procédé à des auditions des personnels et des élèves pendant 4 jours, et a également pris connaissance d'un certain nombre de documents sur pièces.

La mission de contrôle a ainsi identifié plusieurs points de défaillance qui appellent des niveaux de réponse différents :

- des recommandations afin d'adapter des organisations pour mieux répondre aux enjeux éducatifs ;
- des mises en demeure qui obligent l'établissement à se mettre en conformité sur des éléments retenus ;
- des remontées particulièrement inquiétantes nécessitant une enquête complémentaire.

D'autres points de défaillance qui ne relèvent pas directement de la compétence de l'Éducation nationale, notamment en termes d'hygiène et de sécurité, feront l'objet d'une transmission aux autorités compétentes, en l'occurrence à la préfecture des Pyrénées-Atlantiques et aux communes d'Igon et de Lestelle-Bétharram afin qu'elles puissent prendre les dispositions qui s'imposent et réaliser les investigations complémentaires.

Tous les points de défaillance, qui ont été adressés à l'établissement et qui doivent pour certains être corrigés dans un calendrier resserré, feront l'objet d'un prochain contrôle pour en vérifier la mise en œuvre effective.

L'enquête administrative demandée par la ministre d'État, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, permettra d'aller plus loin dans l'analyse de certains points de défaillance, notamment en vue d'éventuelles procédures disciplinaires.

Ce rapport et ses annexes vont être transmis dans les plus brefs délais à la commission des affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale, dans le cadre de ses travaux d'enquête sur les modalités du contrôle par l'État de la prévention des violences dans les établissements scolaires.

Contact presse

**Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche**

Tél : 01 55 55 30 10

Mél : spresse@education.gouv.fr

www.education.gouv.fr/espace-presse

https://twitter.com/Education_Gouv